

❖ Réglementation DE LA SORTIE PAGAIE VERTE pdf

La sortie “pagaie verte” permet aux membres du CNS section kayak de naviguer sans encadrement dans les conditions suivantes :

1. Jusqu’à force III (moins de 20 km/h) sauf dérogation du responsable de l’activité
2. Etre titulaire de la pagaie verte mer (au minimum)
3. Etre au minimum trois, tous équipés de jupes et de gilet fermés
4. Disposer de kayaks immatriculés avec l’armement basique exigible au-delà des 300m (ligne de vie, taquet et bout de remorquage, éponge/écope/pompe, lampe flash/bâton luminescent, pagaie de secours)

5. Avoir informé (cahier) du nombre de participants, de l’heure de départ et de la destination et indiqué sur l’ardoise les conditions météo.

6. Rester dans la zone de navigation (voir ci-dessous) définie par le comité directeur
Sur cette carte les limites de navigation en sortie pagaie verte apparaissent clairement à partir du port

* à l’Ouest du port, on peut aller jusqu’à les Oursinières au LE PRADET en restant toujours à moins de 300m d’un abri.

* Au Sud ET Sud-Est on reste à moins de 300m des côtes jusqu’au port de la Madrague. A partir de la Madrague la limite correspond au cap d’Escampo-Barriou qui peut être contourné par le Sud-Est jusqu’au port du Niel. Plusieurs abris existe entre la Pointe d’Escampo-barriou et le port du Niel

N.B.1 On ne manquera pas d’accorder un soin tout particulier au matériel du club et de signaler le cas échéant la moindre dégradation.

N.B.2 La carte et la liste de l’armement basique sont affichées dans le Parc à bateaux.
Voir DSI